



Numéro de l'acte	2021-138-RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

QUESTION N° 2021-138

FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CROIX ROUGE FRANCAISE »
DELEGATION DE SAINT-OMER

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la Commune d'Arques

Le Conseil Municipal,

Chaque année, la municipalité est sollicitée par des associations ou organismes caritatifs pour obtenir un soutien des collectivités au moyen d'une subventions de fonctionnement.

L'association « Croix Rouge Française » reconnue d'utilité publique depuis 1945 a sollicité de la Ville d'Arques une aide financière exceptionnelle afin de pouvoir continuer ses actions dans l'audomarois.

En effet, contraints d'utiliser de nouveaux locaux, l'association a pris des engagements financiers qui avaient été étudiés avec une activité « normale ». La crise de la COVID – 19 a déséquilibré et fragilisé les ressources de l'association qui a vu ses prestations diminuer.

Cette association qui œuvre régulièrement pour le bien des plus fragiles a donc sollicité une aide auprès des villes de l'audomarois afin de pouvoir continuer d'exister.

Cette association intervient fréquemment sur les manifestations pour en assurer le service de premiers secours et il serait très regrettable qu'elle ne puisse plus exister dans l'audomarois.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € en faveur de l'association « Croix Rouge Française » dont les bureaux sont situés au 32 rue Allent à SAINT OMER 62500.

ARTICLE 2 : IMPUTE cette dépense exceptionnelle au budget 2021.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 03 décembre 2021

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021**

Affiché le 07 décembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Deux Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt six novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.